



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0019

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association Programme solidarité - Eau (pS-Eau) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0019**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'association Programme solidarité - Eau (pS-Eau) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

S'inscrivant dans le cadre juridique défini par la loi Oudin-Santini, la Métropole de Lyon, dans le prolongement de la Communauté urbaine de Lyon, développe une politique de coopération et de solidarité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour contribuer à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement adoptés au Sommet de la Terre : réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015.

Pour mémoire, le Conseil de communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Cet engagement se concrétise, d'une part, dans des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères notamment à Madagascar, et d'autre part, dans le pilotage du Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau. Le Fonds eau a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud, porté principalement par des associations. Il est alimenté annuellement par la Métropole de Lyon, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, ses fermiers et représente plus d'1 M€ de subventions accordées par an.

Aujourd'hui, l'engagement de la Métropole dans ce domaine est reconnu nationalement comme une référence et constitue, en volume d'actions et de budget, un des premiers de France.

Dans le cadre de son engagement pour la solidarité internationale dans le domaine de l'eau, la Métropole adhère au Programme-solidarité eau depuis 2006. Créé à l'initiative des pouvoirs publics français en 1984, le Programme solidarité - eau est une association loi 1901 pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous. Son objectif principal est d'accroître et améliorer les actions en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement. Pour répondre à ce défi, le pS-Eau est organisé en 3 pôles :

- recherche et développement : pour assurer une veille scientifique et améliorer la compréhension des enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement,

- appui-conseil : pour accompagner les acteurs français de la coopération décentralisée et non gouvernementale (collectivités locales, associations, etc.) dans la conception de projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et améliorer la cohérence des actions,

- promotion de la solidarité internationale pour l'eau : pour informer, échanger et mobiliser autour de la cause de l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous, accroître l'engagement et les financements alloués à ce secteur, et animer des débats sur les problématiques du secteur.

Le pS-Eau est :

- un réseau reconnu de plus de 26 000 correspondants (entreprises, collectivités, centres de recherche, associations, représentants de l'Etat),
- 102 membres effectifs,
- animé par une structure permanente de 13 personnes de spécialités diverses, dont désormais 2 personnes basées à Lyon,
- contrôlé par un Conseil d'administration représentatif de l'ensemble du milieu spécialisé dans le développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et présidé par un ambassadeur de France.

Depuis 2009, le pS-Eau a déployé une antenne physique basée à Lyon permettant un appui de proximité aux initiatives locales de solidarité dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

Modalités de représentation

A ce jour, les personnes morales de droit public et organisations rassemblant des collectivités locales, membres de l'association sont : Régions du Limousin et de Picardie, Ville de Paris, Ville de Creil, Ville d'Ivry sur Seine, Communauté d'agglomération d'Evry Essonne, Conseil général de l'Hérault, Syndicat des eaux d'Ile de France, Syndicat intercommunal de l'assainissement pour l'agglomération parisienne, Syndicat intercommunal des eaux de la région Grenobloise, 5 agences de l'eau, Association internationale des Maires Francophones, Association des maires de grandes villes de France, Académie de l'eau, Cités unies France, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Les principaux ministères concernés par ces sujets tels que le Ministère des affaires étrangères, l'Agence française de développement, le Ministère du développement durable sont membres associés.

La durée du mandat au sein du conseil d'administration est de 2 ans, renouvelables.

La Communauté urbaine de Lyon était adhérente de cette association avant la date de création de la Métropole de Lyon. La Métropole, se substituant à la Communauté urbaine, dispose donc d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au sein du Conseil d'administration de l'association pS-Eau ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Programme solidarité - Eau (pS-Eau).

2° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

3° - Désigne monsieur Jean Paul Colin en tant que titulaire et monsieur Max Vincent en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'association pS-Eau.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.